



Onzième Congrès des Nations Unies  
pour la prévention du crime et la justice pénale  
18-25 avril 2005, Bangkok (Thaïlande)

## MESURES EFFICACES CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

### Nouveaux défis pour la sécurité

En raison du processus de mondialisation et de la diffusion des technologies, des changements profonds dans la nature et l'ampleur de la criminalité organisée s'opèrent. L'une des principales tendances est la diversification des activités illicites auxquelles les groupes criminels organisés s'adonnent ainsi que l'augmentation du nombre des pays touchés par la criminalité organisée. On observe aussi une expansion rapide de leurs activités dans des domaines comme la traite des êtres humains, les trafics d'armes à feu, de véhicules volés, de ressources naturelles, d'objets culturels, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de déchets dangereux, d'espèces menacées de la flore et de la faune sauvages, et même d'organes humains, ainsi que des enlèvements contre rançon.

Les avancées des technologies de communication ont ouvert de nouvelles perspectives pour une criminalité hautement sophistiquée et le plus notamment un accroissement significatif de la fraude sur l'Internet qu'exploitent les groupes criminels organisés. En outre, les technologies de la communication donnent aux organisations criminelles plus de flexibilité et de dynamisme — le courrier électronique étant devenu un outil essentiel qui annule le temps et la distance. Les organes d'application de la loi sont souvent lents à s'adapter aux nouvelles tendances, tandis que les groupes criminels organisés savent s'adapter et adopter rapidement les fruits du progrès technologique, grâce aux immenses profits qu'ils tirent ou escomptent de leurs activités illicites.

L'ouverture de nouveaux marchés et les nouvelles technologies de communication ont ensemble, vu la diversité des activités dans lesquelles le phénomène se fait sentir, aussi alimenté la croissance de la criminalité organisée dans les pays en

développement. Les pays à économie en transition ou embourbés dans des conflits sont particulièrement vulnérables à la croissance de la criminalité organisée. Dans bien des cas, la criminalité organisée constitue une véritable menace pour la réforme des institutions comme la police, les douanes et l'autorité judiciaire, qui peuvent s'adonner à des pratiques criminelles et corrompues, ce qui représente un obstacle redoutable à la naissance de sociétés plus stables et plus prospères.

La criminalité organisée et les pratiques corrompues sont étroitement liées; la corruption facilite les activités illicites et fait obstruction à l'application de loi. La lutte contre la corruption fait donc partie intégrante de la lutte contre la criminalité organisée. Par ailleurs, une connexion s'est établie entre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme. Certains groupes terroristes ont par exemple recours à la criminalité organisée pour financer leurs activités. C'est pourquoi promulguer une législation appropriée, renforcer les capacités d'application de la loi et stimuler la coopération internationale pour contrer les activités de la criminalité organisée et les pratiques corrompues connexes renforce également la capacité de lutter contre le terrorisme.

### La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui est entrée en vigueur en septembre 2003, est l'instrument international principal dans la lutte contre la criminalité organisée. La Convention compte 147 États signataires et 100 parties. Elle comprend trois protocoles additionnels, qui portent sur des secteurs spécifiques de la criminalité organisée: le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des

enfants, a 117 États signataires et 80 parties (il est entré en vigueur en décembre 2003); le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air a 112 États signataires et 69 parties (il est entré en vigueur en janvier 2004); enfin le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu a 52 États signataires et 35 États parties et entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par 40 États. Les liens entre la criminalité organisée et les armes à feu illicites sont manifestes: les groupes criminels usent d'armes à feu et participent à leur circulation illicite. Les États Membres pourront déposer leurs instruments de ratification ou d'adhésion à la Convention et à ses protocoles à l'occasion du Congrès.

Un autre instrument international important pour combattre une des manifestations les plus insidieuses de la criminalité — la corruption — recevra des ratifications additionnelles au cours du Congrès. La Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a été adoptée par l'Assemblée générale le 30 octobre 2003 et a été ouverte à la signature en décembre 2003 a depuis été signée par 118 États et ratifiée par 18 d'entre eux. Elle entrera en vigueur lorsque 30 pays l'auront ratifiée.

### **Construire une réponse globale à la criminalité organisée**

L'ONUDC poursuit une triple approche dans sa réponse à la criminalité transnationale organisée: a) il promeut la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles en même temps qu'il apporte une assistance technique aux États qui cherchent à les mettre en application. L'objectif est la ratification universelle et la totale conformité à ces textes; b) il s'efforce de renforcer la coopération judiciaire et l'entraide juridique mutuelle. Du fait

du caractère de plus en plus mondialisé de la criminalité organisée, les investigations, les poursuites et l'adjudication des crimes transnationaux ne peuvent plus être limitées à seulement un État. En conséquence, la Convention prévoit des dispositions étendues sur la coopération internationale dans les affaires criminelles; et c) il favorise une coopération technique spécifique pour faire front à la criminalité organisée, en particulier pour établir la capacité institutionnelle de rassembler et d'analyser les données appropriées, ainsi que pour former les officiers de police judiciaire à l'investigation et aux poursuites dans le respect du principe de la prééminence du droit.

### **Groupe de personnalités de haut niveau constitué par le Secrétaire général sur les menaces, les défis et le changement**

Le rapport du Groupe, publié en décembre 2004, recense les principaux défis à relever par la communauté mondiale. Il souligne combien il est urgent de relever efficacement le défi de la criminalité transnationale organisée. Il fait valoir que, dans le contexte mondial actuel, les menaces à la sécurité sont interconnectées et ne sauraient plus être prises en compte isolément. Il convient de se doter d'un cadre global pour l'action préventive et des réponses plus efficaces sont nécessaires. Le Groupe salue l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans ce domaine et invite les États Membres à coopérer avec celui-ci et à soutenir son action, notamment en ratifiant les conventions existantes et les protocoles connexes. Le Groupe souligne également combien il importe de renforcer effectivement les moyens de l'Organisation des Nations Unies d'apporter l'assistance technique requise pour soutenir les capacités des États de parer à la criminalité transnationale organisée.

**Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites Internet suivants:**

[www.unodc.org](http://www.unodc.org) et [www.unis.vienna.org](http://www.unis.vienna.org)